

Une année à Dunkerque

Guide pour tout le monde

par L.-Victor LETELLIER - 1850

LETTRE XXXV

Les Grisettes

Je vous ai prononcé le mot de *grisette* dans ma dernière lettre, et je me hâte de le reprendre, car il demande ici quelque explication. La gent *grisette* existe partout, mais non le mot, et, de plus, la classe qui le reçoit dans telle localité, à Paris, par exemple, peut ne plus le mériter dans telle autre, et le voyageur à qui vous feriez lire ma lettre pourrait de lui-même peut-être errer dans l'application ; quelques mots donc sur ce chapitre.

D'abord le terme *grisette* n'est point usité dans ce pays, bien qu'il y soit généralement compris. Ensuite l'application n'en devrait pas être faite à la même classe, sous peine d'erreur grande. Cela tient à un classement tout autre des rangs et des individus.

Nous appelons grisette, à Paris, toute ouvrière en magasin, boutique ou atelier, externe ou interne, travaillant de l'aiguille ou d'un instrument de métier pour le compte d'un chef, portant bonnet ou chapeau, car la coiffure n'est qu'un résultat de la mode ou de l'usage, qui a prévalu, d'une façon de costume ou de tournure qui fait deviner presque instinctivement et à première vue, à nous autres Parisiens s'entend, à quelle catégorie de grisettes appartient certaine jeune fille ; et, en effet, il y a grisette et grisette, comme il y a fagot et fagot. Pour nous donc, l'ouvrière modiste ou lingère, la jeune fille de magasin de nouveautés, sont grisettes n° 1, relativement à la couturière, à la cordonnière, à l'ouvrière en linge, à la blanchisseuse, repasseuse, etc., que j'appellerai grisettes n° 2 ; nous faisons encore quelque différence entre celles de la deuxième catégorie et l'ouvrière en métier travaillant dans une manufacture, une fabrique, une imprimerie, un atelier quelconque pour argenter, dorer, etc., etc. Aux classes de certaines grisettes encore, plus de considération est attachée, à celle des demoiselles de magasin, par exemple, à demeure surtout et ne sortant pas seules ; la plupart de ces jeunes filles, en effet, appartiennent à des familles mieux nées ou plus aisées, plus éduquées que d'autres, lesquelles familles, tout en se séparant de leurs enfants, ne les perdent pas pour cela un instant de vue, les surveillent même instamment, en désirant faire des maîtresses de magasins à leur tour, ou projetant de les marier à quelque patron aisé, dont leur habileté fera fructifier le commerce, ou à quelque commis exact et bien famé dont leur avoir facilitera l'établissement, assurera le sort.

A Paris, nous appelons *bourgeoisie* la classe nombreuse qui n'est ni aristocratie, ni commerce, et qui pour l'ordinaire tient le milieu entre ces deux classes, encore faut-il donner le pas à la haute finance de banque et de commerce, à qui les écus confèrent une importance toute spéciale, ces messieurs prétendant presque à primer la noblesse de naissance ; je parle toujours comme avant la république, car je nous considère comme après. Le notaire donc, l'agent de change, l'avocat, l'avoue, le propriétaire, l'employé public, sont autant de bourgeois. Dans le commerce encore on a imaginé le négociant qui s'occupe de tout, le commerçant en gros qui ne vend ses articles qu'en gros, et le marchand de détail ou boutiquier. Il y a même la grande et la petite boutique, mais tout cela est marchand.

A Dunkerque, nous ne connaissons pas l'aristocratie de caste ou noblesse. Quels hommes trouver dans un port de mer comme le nôtre si ce n'est des hommes occupés de commerce, soit pour le compte d'autrui en louant des navires, les chargeant ou plaçant les cargaisons : ce sont les armateurs, les commissionnaires, les courtiers ; ou pour leur propre compte, soit en gros, et je les appellerai négociants, soit en détail, et je dirai marchands. Et puis il y a, comme partout, le commerce industriel, celui des tailleurs, marchandes de modes, lingères, couturières, etc. Il y a aussi l'ouvrier manuel travaillant pour le compte d'un patron.

Les armateurs, le haut commerce, voire même les courtiers, ce qui vous surprend, voilà une première classe qui n'entend pas laisser dominer par les fonctionnaires publics, magistrats et autres. Le notaire, ici, l'avocat et l'avoué reprennent faveur et sont quelque chose. Je ne parle pas des *huissiers* ; comme à Paris, c'est une classe à part qui ne peut avoir d'autre nom que : *classe des huissiers*. Tout ce personnel donc, appelé là-bas *bourgeoisie*, rejette ici cette appellation, et notre bourgeoisie, à son tour, vient s'appliquer au petit commerce. Oui, mon cher ami, les bouchers, charcutiers (*lardiers*, pour parler dunkerquois), les tailleurs, cordonniers, limonadiers (cafetiers), chapeliers, etc., sont des bourgeois. Les lingères, couturières, marchandes de modes, cordonnières, etc., etc., sont des bourgeoises, et comme chaque ouvrière travaillant dans la boutique de ces bourgeoises, n'a pas d'autre but que de s'établir à son tour, avant ou après mariage, chacune aussi revendique sa part dans la bourgeoisie et ne saurait incomber à la classe des grisettes.

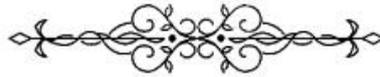
Où sont donc les grisettes me demanderez-vous ? nous y voici. Les grisettes, ici, ne sont pas comme chez nous, grisettes par état ou par *destination* comme on pourrait dire et par le fait de leur incorporation, de leur affiliation à telle classe ; d'où certaines d'entr'elles, ce qui se voit fréquemment à Paris, reçoivent le nom sans qu'une conduite reprochable l'autorise ou le justifie. Ici, une fille est grisette par circonstance, par allure, par volonté, par entraînement ; il ne saurait donc être sans exemple que la bourgeoisie ci-dessus ne recèle parfois quelques grisettes, mais c'est l'exception. La repasseuse, l'ouvrière en journée, la servante, voilà nos grisettes véritables, ou, pour parler plus juste, voilà les trois classes qui fournissent le plus de grisettes ; il y a même une espèce de jeunes filles qui ne sont que grisettes, dont le travail est à peu près nul, bien qu'elles s'intitulent officiellement couturières ou servantes. Vous devinez leur service.

La grisette de Dunkerque ne porte pas chapeau, elle a pour costume habituel le casaquin du pays dans lequel elle est parfois charmante, et le petit bonnet de linge ; la robe de laine ou de percaline et le bonnet à rubans roses, verts ou bleus, les jours de dimanches et fêtes, et dans la rue, en plus, l'ample manteau de drap à capuchon rabattu. Vous avez compris déjà que la morale à l'ordre du jour dans le monde que je vous dépeins, est une morale très peu austère comme leur commerce est largement interlope.

Ce qu'il est juste de reconnaître, c'est qu'il y a dans ces grisettes de jolis, de délicieux visages, je dirai même des beautés, mais..... Eh bien, croiriez-vous que malgré une conduite notoirement débauchée, quelquefois même en dépit de suites vivantes de leurs fautes, nombre de ces filles rencontrent encore des maris, et, en général, c'est parmi les marins qu'elles trouvent à s'établir. Voyez jusqu'où va la manie, faut-il dire la fureur du mariage chez ces hommes, que, à peine mariés, ils sont presque toujours obligés de reprendre au plus tôt la mer et restent quelquefois une année entière sans revoir leur femme à qui, dès qu'ils le peuvent, ils adressent pourtant certaines de leurs économies. Il y a plusieurs mois déjà qu'une nôce de cette espèce s'est faite dans la maison que j'habite, le mari ayant dû quitter la nuit même et la société et sa femme pour s'embarquer sans que celle-ci ait l'espoir de le revoir avant une année peut-être. Le plus souvent, du reste, ces unions sont le résultat de vœux faits

en quelque moment critique, de conseils onctueusement donnés par de pieux ecclésiastiques qui amènent ainsi la régularisation d'unions illégitimes et la légitimation d'enfants sans noms.

Et comment les mœurs ne seraient-elles pas dépravées dans un pays où la misère semble à peine préoccuper nos édiles, où l'on voit, où l'on souffre dans les rues, et le jour et le soir, des jeunes filles en haillons, à peine âgées de douze ou quatorze ans parfois, solliciter une aumône que tous moyens leur seront bons à obtenir. *O tempora ! ô mores !*



(texte extrait du livre cité et réécrit par dunkerque-historique.fr)